

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre
clos le 30 juin 2023



Compte rendu de la direction.....	1
Déclaration de responsabilité de la direction.....	9
États financiers intermédiaires résumés (non audités).....	10

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN
COMPTE RENDU DE LA DIRECTION
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2023

Le compte rendu de la direction présente les principales activités et initiatives ainsi que les risques et les résultats financiers importants de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Ce compte rendu devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités de l'ACSTA pour le trimestre clos le 30 juin 2023, qui ont été préparés conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34). Ce compte rendu devrait aussi être lu conjointement avec le *Rapport annuel 2023* de l'ACSTA. Les informations communiquées dans le présent rapport sont exprimées en milliers de dollars canadiens et sont à jour au 23 août 2023, sauf indication contraire.

Déclarations prospectives

Les lecteurs sont avisés que le présent rapport renferme un certain nombre d'informations et de déclarations prospectives. Ces dernières contiennent des données qui sont généralement déclarées comme étant anticipées, prévues ou projetées par l'ACSTA. Elles comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats et le rendement réels de l'ACSTA diffèrent de manière significative de tout résultat ou toute performance futurs exprimés ou sous-entendus dans les informations prospectives en question.

Caractère significatif

En vue de déterminer les informations qui doivent être présentées dans ce rapport, la direction applique le concept de caractère significatif comme guide pour la présentation. La direction estime que des informations sont significatives s'il est vraisemblable que leur omission ou une anomalie les concernant, appréciée par rapport aux circonstances particulières, puisse influencer sur les décisions économiques prises par les intervenants de l'ACSTA.

APERÇU DE L'ORGANISATION

Établie le 1^{er} avril 2002, l'ACSTA est une société d'État mandataire, financée par des crédits parlementaires. Elle rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports. Sa mission est de protéger le public en assurant la sûreté d'aspects critiques du système de transport aérien.

L'ACSTA s'acquitte du mandat d'effectuer le contrôle de sécurité dans 89 aéroports désignés au pays au moyen d'un modèle de tiers fournisseur de services de contrôle. Jouant un rôle central dans le système d'aviation civile du Canada, l'ACSTA est chargée d'exécuter les quatre activités suivantes qui sont prévues dans son mandat :

- le contrôle préembarquement (CPE) : Le contrôle de tous les passagers, de leurs bagages de cabine et de leurs effets personnels avant leur entrée dans la zone sécurisée d'une aérogare.
- le contrôle des bagages enregistrés (CBE) : Le contrôle de tous les bagages enregistrés (ou bagages de soute) des passagers afin de détecter des articles interdits, comme les explosifs, avant qu'ils soient chargés dans un aéronef.

- le contrôle des non-passagers : Le contrôle de tous les non-passagers, tels que le personnel navigant, le personnel de piste et les fournisseurs de services, ainsi que leurs effets personnels (y compris les véhicules et leur contenu) qui pénètrent dans les zones réglementées des aéroports qui présentent les risques les plus élevés.
- le programme de carte d'identité pour les zones réglementées (CIZR) : La gestion du système qui utilise des lecteurs biométriques de l'iris et des empreintes digitales pour permettre aux non-passagers d'accéder aux zones réglementées de l'aéroport. L'administration aéroportuaire est l'autorité de dernière instance en matière de l'accès aux zones réglementées d'un aéroport.

En plus des activités prévues dans son mandat, l'ACSTA a conclu une entente avec Transports Canada (TC) afin d'effectuer le contrôle du fret dans les petits aéroports où il est possible de le faire. Ce programme, destiné à contrôler de petites quantités de fret en dehors des heures de pointe, prévoit l'utilisation du matériel technologique et des ressources en place.

Au cours des années précédentes, l'ACTSA a fourni ces services aux aéroports désignés et non désignés selon le principe de recouvrement des coûts. Il n'existe actuellement aucune disposition permettant à l'ACSTA de fournir des services sur la base du recouvrement des coûts.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Le budget de 2023 accorde un financement supplémentaire de 1 746 millions de dollars (net) sur trois ans pour continuer à protéger le public en assurant la sûreté des éléments essentiels du système de transport aérien. Ce financement appuie également la mise en œuvre du CNP à 100 % et l'amélioration des niveaux de service relatifs au temps d'attente à compter du 1er avril 2024.

Le budget de 2023 a également annoncé des initiatives visant à réduire les dépenses publiques. L'ACSTA évalue actuellement les possibilités de réduire les budgets consacrés aux services professionnels et aux voyages, ainsi que l'ensemble des charges d'exploitation. L'ACSTA continuera de collaborer avec TC et les organismes centraux pour mettre en œuvre ces réductions, tout en reconnaissant la nature du mandat de l'organisation en matière de services de contrôle de la sûreté du transport aérien.

Selon les statistiques produites par le Système de sûreté des cartes d'embarquement de l'ACSTA, et d'autres sources de données, le nombre de personnes contrôlées au Canada est passé de 12,6 million de passagers pour le trimestre clos le 30 juin 2022 à 16,3 millions de passagers pour le trimestre clos le 30 juin 2023. L'ACSTA continue d'appuyer l'industrie aéronautique en travaillant en étroite collaboration avec ses fournisseurs de services de contrôle, TC et les intervenants externes.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'ACSTA maintient une gestion efficace des risques de l'entreprise afin de s'assurer que les risques sont identifiés, évalués et gérés de manière appropriée. Une évaluation complète des risques d'entreprise de l'Administration, des répercussions potentielles et des mesures d'atténuation est publiée dans le *Rapport annuel 2023* de l'ACSTA.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

La présente partie du rapport décrit les écarts principaux constatés à l'état intermédiaire résumé du résultat global pour les trimestres clos les 30 juin 2023 et 2022.

Points saillants financiers – État intermédiaire résumé du résultat global (non audité) (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos le 30 juin			
	2023	2022	Écart en \$	Écart en %
Charges¹				
Services de contrôle et autres coûts connexes	191 944 \$	161 583 \$	30 361 \$	18,8 %
Exploitation et entretien du matériel	11 803	9 865	1 938	19,6 %
Soutien des programmes et services généraux	24 275	23 520	755	3,2 %
Amortissement	11 200	10 997	203	1,8 %
Total des charges	239 222	205 965	33 257	16,1 %
Autres charges (produits)	390	(352)	742	210,8 %
Performance financière avant les produits et le financement public	239 612	205 613	33 999	16,5 %
Produits	677	170	507	298,2 %
Financement public				
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	224 527	192 718	31 809	16,5 %
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations	10 455	10 086	369	3,7 %
Crédits parlementaires pour les paiements de loyers	529	1 006	(477)	(47,4 %)
Total du financement public	235 511	203 810	31 701	15,6 %
Performance financière	(3 424) \$	(1 633) \$	(1 791) \$	(109,7 %)
Autres éléments du résultat global	(3 235)	7 534	(10 769)	(142,9 %)
Résultat global total	(6 659) \$	5 901 \$	(12 560) \$	(212,8 %)

¹ Les charges d'exploitation sont présentées par activité de programme dans l'état intermédiaire résumé du résultat global, alors qu'elles sont présentées par type de charge dans le tableau ci-dessus, conformément à la note complémentaire 13 des états financiers intermédiaires résumés non audités pour le trimestre clos le 30 juin 2023.

Services de contrôle et autres coûts connexes

Les charges relatives aux services de contrôle et autres coûts connexes ont augmenté de 30 361 \$ (18,8 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2023, comparativement à la période correspondante de 2022. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des volumes de passagers et d'une augmentation du personnel visant à améliorer les temps d'attente des passagers, ce qui a entraîné l'achat d'heures de contrôle supplémentaires pour un montant de 29 975 \$. L'augmentation est aussi attribuable aux augmentations du taux de facturation annuel des fournisseurs de services de contrôle totalisant 4 279 \$ et d'une augmentation d'autres coûts connexes liés au contrôle de 2 400 \$. Ces augmentations sont partiellement compensées par une baisse des dépenses pour les programmes visant à soutenir la reprise de l'industrie aéronautique totalisant 6 293 \$.

Exploitation et entretien du matériel

Les coûts d'exploitation et d'entretien du matériel ont augmenté de 1 938 \$ (19,6 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2023, comparativement à la période correspondante de 2022. L'augmentation est en partie attribuable aux coûts associés à la transition de l'ACSTA vers un nouveau fournisseur de services d'entretien et d'autres dépenses liées au matériel.

Produits

Les produits ont augmenté de 507 \$ (298,2 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2023, comparativement à la période correspondante de 2022. Ces augmentations sont principalement attribuables à une hausse des produits financiers gagnés sur les soldes de trésorerie.

Financement public

Le gouvernement du Canada reçoit le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et finance l'ACSTA au moyen de crédits provenant du Trésor fédéral pour ses charges d'exploitation et ses dépenses en immobilisations. Les paiements de loyers de l'ACSTA qui sont capitalisés selon la norme IFRS 16 sont financés par les crédits utilisés pour les dépenses en immobilisations.

Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation

Les montants des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ont augmenté de 31 809 \$ (16,5 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2023, comparativement à la période correspondante de 2022. Ces augmentations sont principalement attribuables à la hausse des charges au titre des services de contrôle et des autres coûts connexes, décrites précédemment.

Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations

L'amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations a augmenté de 369 \$ (3,7 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2023, comparativement à la période correspondante de 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du montant de l'amortissement.

Crédits parlementaires pour les paiements de loyers

Les paiements de loyers de l'ACSTA sont généralement versés au cours du mois où les crédits correspondants sont reçus. Il n'y a donc aucun financement public différé associé à ces dépenses.

Les crédits parlementaires pour les paiements de loyers ont diminué comparativement à la période correspondante de 2022, car l'ACSTA a réduit ses espaces de bureaux.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global comprennent les réévaluations trimestrielles sans effet sur la trésorerie découlant de modifications apportées aux hypothèses actuarielles et au rendement des actifs des régimes de retraite.

La perte au titre des autres éléments du résultat global de 3 235 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023 a été attribuable à une perte de réévaluation de 4 283 \$ du passif au titre des prestations définies qui s'explique par une diminution du taux d'actualisation de 10 points de base entre le 31 mars 2023 et le 30 juin 2023. Cette perte a été partiellement compensée par un gain de réévaluation de 1 048 \$ résultant d'un taux de rendement réel des actifs des régimes supérieurs à celui utilisé par l'ACSTA dans ses hypothèses.

Le gain au titre des autres éléments du résultat global de 7 534 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2022 a été attribuable à un gain de réévaluation de 39 852 \$ du passif au titre des prestations définies qui s'explique par une augmentation du taux d'actualisation de 100 points de base entre le 31 mars 2022 et le 30 juin 2022. Il est en partie compensé par une perte de réévaluation de 32 318 \$ résultant d'un taux de rendement réel sur les actifs des régimes plus faible que le taux posé comme hypothèse par l'ACSTA.

Pour plus de renseignements, se reporter à la note complémentaire 9 des états financiers intermédiaires résumés non audités.

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La présente section décrit les principaux écarts observés à l'état intermédiaire résumé de la situation financière au 30 juin 2023, comparativement au 31 mars 2023.

Points saillants financiers – État intermédiaire				
résumé de la situation financière				
(non audité)	30 juin	31 mars	Écart en \$	Écart en %
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2023		
Actifs courants	174 037 \$	162 537 \$	11 500 \$	7,1 %
Actifs non courants	432 443	445 772	(13 329)	(3,0 %)
Total des actifs	606 480 \$	608 309 \$	(1 829) \$	(0,3 %)
Passifs courants	178 958 \$	164 738 \$	14 220 \$	8,6 %
Passifs non courants	399 052	408 442	(9 390)	(2,3 %)
Total des passifs	578 010 \$	573 180 \$	4 830 \$	0,8 %

Actifs

Les actifs courants ont augmenté de 11 500 \$ (7,1 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 4 930 \$ de la trésorerie principalement attribuable au moment où les décaissements ont été effectués pour régler les fournisseurs (biens et services);
- une augmentation de 6 867 \$ au titre des clients et autres débiteurs principalement attribuable à une hausse des crédits parlementaires à recevoir.

Les actifs non courants ont diminué de 13 329 \$ (3,0 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une diminution de 9 304 \$ des immobilisations corporelles et incorporelles principalement attribuable à un amortissement totalisant 10 458 \$, qui a été partiellement compensé par des acquisitions de 1 172 \$;
- une diminution de 3 283 \$ au titre des avantages du personnel pour le régime de retraite enregistré et le régime de retraite supplémentaire de l'ACSTA.

Passifs

Les passifs courants ont augmenté de 14 220 \$ (8,6 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 15 677 \$ des fournisseurs et autres créditeurs en raison du moment où les décaissements ont été effectués en lien avec les obligations non réglées auprès des fournisseurs;
- une diminution de 1 790 \$ des retenues de garanties attribuable au déblocage final des fonds associé au programme de recapitalisation du CBE de l'ACSTA.

Les passifs non courants ont diminué de 9 390 \$ (2,3 %) surtout pour les raisons suivantes:

- une diminution du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations de 9 287 \$ découlant d'un amortissement du financement public différé lié aux immobilisations de 10 455 \$ dépassant les crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations de 1 168 \$.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE

Au moment de publier le présent rapport, le *Résumé du plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028* n'avait pas été déposé au Parlement. Tant que ce plan ne sera pas déposé au Parlement et rendu public, l'ACSTA ne sera pas en mesure de présenter une analyse des écarts importants entre ses résultats financiers et ceux prévus dans son *Résumé du plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028*.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires utilisés sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dite « de caisse modifiée ».

Charge d'exploitation

Le tableau ci-après permet d'effectuer un rapprochement entre la performance financière avant le financement public comptabilisée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation :

Rapprochement de la performance financière et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation (non audité) (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos le 30 juin	
	2023	2022
Performance financière avant les produits et le financement public	239 612 \$	205 613 \$
Produits	(677)	(170)
Performance financière avant le financement public	238 935	205 443
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	(11 200)	(10 997)
Charges à payer pour les frais d'employés ¹	(2 169)	(334)
Charges au titre des avantages du personnel ²	(634)	(1 680)
Variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat	(407)	457
Charges financières sans effet sur la trésorerie liées aux contrats de location	(63)	(69)
Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	(15)	(16)
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	(3)	-
Gain (perte) de change hors trésorerie comptabilisé en performance financière	83	(86)
Crédits utilisés pour les charges d'exploitation	224 527 \$	192 718 \$
Autres éléments affectant le financement		
Variation nette des charges payées d'avance et des stocks ³	(275)	(485)
Total des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation	224 252 \$	192 233 \$

¹ Les frais relatifs aux employés à payer sont des ajustements comptables qui se composent des sommes engagées au titre de la rémunération variable et des indemnités de vacances utilisées et constituées au 30 juin 2023. Ces frais sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse modifiée seulement à la fin de l'exercice, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement lors des périodes intermédiaires.

² Les charges au titre des avantages du personnel sont comptabilisées dans l'état intermédiaire résumé du résultat global conformément aux IFRS. L'élément de rapprochement susmentionné représente la différence entre les versements en espèces au titre des avantages du personnel et la charge comptable selon les IFRS.

³ Les charges et les stocks payés d'avance au moyen des crédits pour les charges d'exploitation sont passés en charges au fur et à mesure qu'un avantage lié à l'actif est obtenu par l'ACSTA. Ils sont financés au moyen des crédits parlementaires au moment où les achats sont faits, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre les dépenses en immobilisations présentées selon les IFRS et les crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations :

Rapprochement des dépenses en immobilisations et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations (non audité) (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2023	2022
Matériel lié aux systèmes de détection d'explosifs (SDE)	373 \$	1 264 \$
Matériel non lié aux systèmes de détection d'explosifs (non SDE)	799	353
Paievements de loyers	529	1 006
Total des dépenses en immobilisations	1 701 \$	2 623 \$
Ajustement hors trésorerie pour la conversion de devises en lien avec des dépenses en immobilisations	(4)	-
Total des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations	1 697 \$	2 623 \$

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers intermédiaires résumés non audités conformément à la norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* et à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers intermédiaires résumés exempts d'anomalies significatives. La direction est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers intermédiaires résumés non audités.

À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'ACSTA aux dates de clôture présentées dans les états financiers intermédiaires résumés non audités et pour les périodes closes à ces dates.



Nada Semaan
Présidente et chef de la direction

Ottawa, Canada

23 août 2023



Nancy Fitchett, CPA, CA
Vice-présidente, Affaires organisationnelles et
chef des services financiers

Ottawa, Canada

23 août 2023

États financiers intermédiaires résumés

**ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA
SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN**

30 juin 2023

(non audités)

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé de la situation financière

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2023	31 mars 2023
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	18 715 \$	13 785 \$
Clients et autres débiteurs (note 4)	136 344	129 477
Stocks (note 5)	11 417	11 419
Dépenses payées d'avance	7 561	7 834
Actifs financiers dérivés (note 15)	-	22
	174 037	162 537
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 6)	358 389	367 255
Immobilisations incorporelles (note 7)	12 394	12 832
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 8)	12 839	13 581
Actif au titre des avantages du personnel (note 9)	48 821	52 104
	432 443	445 772
Total des actifs	606 480 \$	608 309 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	157 567 \$	141 890 \$
Retenues de garantie	28	1 818
Obligations locatives (note 11)	1 990	1 777
Financement public différé lié aux charges d'exploitation (note 12)	18 978	19 253
Passifs financiers dérivés (note 15)	395	-
	178 958	164 738
Passifs non courants		
Obligations locatives (note 11)	12 029	12 708
Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 12)	369 893	379 180
Passif au titre des avantages du personnel (note 9)	17 130	16 544
Passifs financiers dérivés (note 15)	-	10
	399 052	408 442
Capitaux propres		
Surplus accumulé	28 470	35 129
Total des passifs et des capitaux propres	606 480 \$	608 309 \$

Éventualités (note 10) et engagements contractuels (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé du résultat global
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2023	2022
Charges		
Contrôle préembarquement	147 476 \$	120 143 \$
Contrôle des bagages enregistrés	40 193	36 163
Contrôle des non-passagers	37 276	35 591
Programme de carte d'identité pour les zones réglementées	1 096	1 015
Services généraux	13 181	13 053
Total des charges (note 13)	239 222	205 965
Autres charges (produits)		
Perte (gain) net sur la juste valeur d'instruments financiers dérivés	407	(457)
Charges financières	67	70
Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	15	16
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	3	-
(Gain) perte de change	(102)	19
Total autres charges (produits)	390	(352)
Performance financière avant les produits et le financement public	239 612	205 613
Produits		
Produits financiers	677	163
Services de contrôle – autres	-	7
Total des produits	677	170
Financement public		
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 12)	224 527	192 718
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 12)	10 455	10 086
Crédits parlementaires pour les paiements de loyers (note 14)	529	1 006
Total du financement public	235 511	203 810
Performance financière	(3 424) \$	(1 633) \$
Autres éléments du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière		
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 9)	(3 235)	7 534
Résultat global total	(6 659) \$	5 901 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les trimestres clos le 30 juin :	
	Surplus accumulé
Solde au 31 mars 2023	35 129 \$
Performance financière	(3 424)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière	
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 9)	(3 235)
Solde au 30 juin 2023	28 470 \$
Solde au 31 mars 2022	37 774 \$
Performance financière	(1 633)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière	
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 9)	7 534
Solde au 30 juin 2022	43 675 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Performance financière	(3 424) \$	(1 633) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement (note 13)	11 200	10 997
Variation de l'actif/du passif net au titre des avantages du personnel	634	334
Variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	407	(457)
Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	15	16
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	3	-
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 12)	(10 455)	(10 086)
Autres transactions sans effet sur la trésorerie	-	(73)
Variation nette des soldes du fonds de roulement (note 18)	9 791	35 386
	8 171	34 484
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 775)	(1 262)
	(2 775)	(1 262)
Activités de financement		
Paiements de capital sur les obligations locatives	(466)	(937)
	(466)	(937)
Augmentation de la trésorerie	4 930	32 285
Trésorerie à l'ouverture de la période	13 785	7 581
Trésorerie à la clôture de la période	18 715 \$	39 866 \$

La charge d'intérêts payée et le produit d'intérêts reçu correspondent approximativement aux charges financières et aux produits financiers, respectivement, tels qu'ils sont présentés à l'état intermédiaire résumé du résultat global.

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023
(en milliers de dollars canadiens)

1. Renseignements sur l'organisation

L'ACSTA est une société d'État visée par la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est une mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. L'ACSTA est chargée d'assurer la sûreté d'aspects précis du système de transport aérien, qu'il s'agisse du contrôle des passagers et des bagages, ou du contrôle des travailleurs des aéroports.

L'ACSTA est financée par des crédits parlementaires et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. Au cours des années précédentes, l'ACSTA a fourni ces services aux aéroports désignés et non désignés selon le principe de recouvrement des coûts. Il n'existe actuellement aucune disposition permettant à l'ACSTA de fournir des services sur la base du recouvrement des coûts.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires résumés le 23 août 2023.

2. Base d'établissement

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), telle qu'elle est publiée par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) et approuvée par le Conseil des normes comptables du Canada.

L'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que la plupart des sociétés d'État mères préparent et publient des rapports financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables : Lignes directrices GC 5200 : Rapport financier trimestriel des sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les présents états financiers intermédiaires résumés n'ont pas été audités ni examinés par l'auditeur externe de l'ACSTA.

Comme l'autorise l'IAS 34, les présents états financiers intermédiaires sont présentés de façon résumée et, par conséquent, ne renferment pas toutes les informations qui doivent être fournies pour être conformes, dans tous les aspects significatifs, aux dispositions des IFRS relatives aux informations à fournir applicables aux états financiers annuels. Les présents états financiers intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans le jeu complet d'états financiers annuels audités le plus récents. Par conséquent, ils devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

3. Résumé des principales méthodes comptables

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf dans les cas permis ou requis par les IFRS, comme l'explique la présente note. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services à la date de la transaction.

b) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS demande à la direction de poser des jugements, d'établir des estimations et d'avancer des hypothèses en se basant sur ce qu'elle connaît. Ces décisions affectent les montants présentés et les informations fournies dans les états financiers et les notes complémentaires. Les résultats réels pourraient différer des jugements, des estimations et des hypothèses.

Pour établir ses estimations et avancer ses hypothèses, la direction se fonde sur de l'information venant de l'extérieur et des conditions observables, autant que possible, qui sont complétées par une analyse effectuée en interne, s'il y a lieu. Ces estimations et ces hypothèses ont été appliquées de la même manière qu'au cours des périodes antérieures. Il n'y a pas d'engagements, d'événements ou d'incertitudes susceptibles d'avoir une incidence significative, à la connaissance de la direction, sur les méthodes ou les hypothèses utilisées pour établir les estimations présentées dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement par la direction, et les changements à ces estimations sont comptabilisés de manière prospective dans la période du changement, si le changement n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également concernées par le changement.

Les estimations et hypothèses essentielles utilisées pour la préparation de ces états financiers sont notamment :

- note 3 d), note 3 f), note 6 et note 7 – Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Les principales estimations utilisées pour les immobilisations corporelles concernent leur durée d'utilité et la valeur des travaux en cours. La principale estimation utilisée pour les immobilisations incorporelles concerne leur durée d'utilité. Pour établir la durée d'utilité attendue de ces actifs, l'ACSTA prend en compte l'expérience acquise du passé, les tendances observées dans son domaine d'activités et des facteurs internes, tels que l'évolution des technologies et les attentes relatives à la période de service des actifs. Des changements aux estimations de la durée d'utilité affecteraient les charges futures au titre de l'amortissement et les valeurs comptables futures des actifs. Pour déterminer la valeur des travaux en cours, l'ACSTA prend en compte les estimations fournies par des experts internes et externes concernant l'état d'avancement d'un projet d'intégration de matériel. Des changements à l'état d'avancement affecteraient les fournisseurs et autres créditeurs et les valeurs des actifs.

- note 3 h), note 8 et note 11 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Les principales estimations utilisées pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives concernent la détermination du taux d'emprunt marginal appliqué pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé facilement. Comme l'ACSTA n'a pas de pouvoir d'emprunt et qu'en pratique, elle ne bénéficie pas de taux d'emprunt facilement observables qui ont été approuvés ou accordés par une institution financière, elle détermine son taux d'emprunt marginal en se fondant sur le taux des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada, l'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats. L'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats sont fondés sur la courbe de rendement accessible au public des organismes canadiens ayant une cote de la catégorie investissement. Le taux appliqué par l'ACSTA pour actualiser les paiements de loyers repose aussi sur la durée des contrats identifiés.

- note 3 j) et note 9 – Avantages du personnel

Les principales estimations relatives aux avantages du personnel touchent le taux d'actualisation, le taux de mortalité, le taux d'inflation, le taux d'augmentation de la rémunération à long terme et les taux d'évolution hypothétique des coûts médicaux. Pour poser ses hypothèses, l'ACSTA prend en compte l'expérience acquise du passé, l'expertise de ses actuaires et les conditions et taux actuels du marché. Des changements à ces hypothèses affecteraient les actifs et passifs au titre des régimes d'avantages du personnel, ainsi que la performance financière et les autres éléments du résultat global. Une analyse de sensibilité des changements aux principales hypothèses est présentée à la note 9.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

Les jugements essentiels posés par la direction au moment de préparer les états financiers sont notamment :

- note 3 f) et note 7 – Immobilisations incorporelles

Des jugements sont requis pour déterminer le moment où les immobilisations incorporelles générées à l'interne entrent dans la phase de développement. Pour déterminer à quel moment les coûts doivent être comptabilisés comme immobilisations incorporelles, la direction pose un jugement quant au moment où les critères d'inscription à l'actif sont respectés, tel qu'il est expliqué à la note 3 f). Des changements aux jugements posés par la direction affecteraient la valeur comptable des immobilisations incorporelles ainsi que leur amortissement futur.

- note 3 h), note 8 et note 11 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Des jugements doivent être portés pour déterminer s'il existe une certitude raisonnable que des options de prolongation ou de résiliation des contrats qui contiennent un contrat de location seront exercées. Pour ce faire, la direction tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la nature des activités de l'ACSTA, la proximité d'autres emplacements, les tendances historiques en matière de prolongation des contrats, les conditions du marché, les améliorations locatives apportées récemment et les clauses de résiliation propres aux contrats.

Il faut porter des jugements pour déterminer si les paiements de loyers variables correspondent à des paiements fixes en substance. Les paiements de loyers fixes en substance sont des paiements qui, même si leur forme peut comporter une variabilité, sont en substance inévitables. Ces paiements sont pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative. Pour déterminer si des paiements variables sont des paiements fixes en substance, l'ACSTA examine les contrats de location en vue de déterminer la nature des paiements, plus particulièrement si des paiements sont susceptibles de faire l'objet d'ajustements en fonction des coûts engagés ou si des paiements sont fondés sur des services dont la nature est variable.

- note 3 k) et note 10 – Provisions et éventualités

Il faut poser des jugements pour déterminer l'existence d'obligations juridiques ou implicites et pour évaluer la probabilité d'une sortie d'avantages économiques futurs. Pour déterminer à quel moment il convient d'enregistrer une provision, la direction formule des hypothèses sur le montant, la probabilité et le calendrier des sorties de fonds. La nature de la provision, les opinions et les points de vue des conseillers juridiques et d'autres conseillers, l'expérience vécue dans des circonstances semblables et toute décision de la direction concernant la manière dont l'ACSTA entend gérer l'obligation sont autant de facteurs susceptibles d'affecter les hypothèses. Des changements à ces hypothèses affecteraient la comptabilisation de la provision et la performance financière.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

- note 3 l) – Produits

L'évaluation et la comptabilisation des produits requièrent l'utilisation d'estimations et de jugements pour établir si un contrat existe, définir les obligations de prestation, la répartition du prix de transaction et la méthode pour déterminer la mesure dans laquelle l'obligation de prestation est remplie et, donc, le calendrier de comptabilisation des produits.

Pour établir si un contrat avec un client existe aux fins de la comptabilisation des produits, l'ACSTA détermine si certains critères sont remplis, notamment s'il est plus probable qu'improbable que la contrepartie sera perçue auprès du client. Lorsqu'elle effectue cette évaluation à la passation d'un contrat avec un client, l'ACSTA tient compte de facteurs qui peuvent inclure les résultats de la vérification de la solvabilité du client, les antécédents de crédit du client et la capacité de l'ACSTA à limiter les pertes en cessant de fournir des services en cas de non-paiement.

La nature de la promesse contenue dans les contrats de l'ACTSA avec les autorités aéroportuaires est de fournir des services de contrôle supplémentaires dans les aéroports désignés et des services de contrôle dans les aéroports non désignés. Le contrôle consiste en différentes activités, dont aucune prise individuellement ne procure un avantage à l'administration aéroportuaire. Toutes les activités sont donc des intrants qui forment l'extrant de ces services de contrôle. Par conséquent, l'ACSTA a déterminé que la promesse contenue dans le contrat, qui est la prestation des services de contrôle pendant la durée du contrat, constitue une obligation de prestation.

La contrepartie attendue pour les services de contrôle est variable de par sa nature et exige que deux jugements clés soient portés pour pouvoir déterminer quand comptabiliser les produits :

- (i) la méthode utilisée pour évaluer le degré d'avancement à laquelle l'obligation de prestation est remplie;
- (ii) l'évaluation et la répartition de toute contrepartie variable.

Étant donné que les services sont fournis de façon continue et qu'ils sont substantiellement les mêmes, l'ACSTA a établi qu'une évaluation du degré d'avancement fondée sur le temps écoulé est ce qui dépeint le mieux le transfert de services au client. De plus, étant donné que la contrepartie variable est versée à l'ACSTA en échange de ses efforts pour fournir les services, elle est répartie entre les tranches de temps et comptabilisée au fur et à mesure que les services sont rendus au client.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

c) Stocks

Les stocks sont composés de pièces de rechange acquises pour l'entretien du matériel, d'uniformes d'agents de contrôle et du matériel pour l'utilisation de la CIZR. Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré, et la valeur nette de réalisation correspond au coût de remplacement.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de contrôle, le matériel pour l'utilisation de la CIZR, les ordinateurs, les logiciels intégrés et le matériel électronique, le mobilier et le matériel de bureau, les améliorations locatives et les travaux en cours.

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût après déduction du cumul des amortissements, à l'exception des travaux en cours qui sont comptabilisés au coût, mais dont l'amortissement ne débute qu'au moment où l'actif est prêt à être mis en service. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition et à l'installation des immobilisations corporelles, y compris les coûts d'intégration rattachés à leur installation dans les aéroports pour les amener dans l'état où ils doivent se trouver aux fins de leur utilisation prévue. Ces coûts comprennent des systèmes de convoyeur, plateformes et autres structures requis pour relier le matériel de contrôle aux infrastructures aéroportuaires.

Les travaux en cours englobent les coûts relatifs aux projets d'intégration non terminés à la clôture de l'exercice. La valeur des travaux en cours à cette date est déterminée en fonction des estimations qui sont préparées par des experts indépendants ou par la direction, selon l'évaluation des risques effectuée par la direction.

Lorsque des composantes importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont amorties séparément.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Les gains réalisés et les pertes subies à la sortie d'une immobilisation corporelle, qui sont comptabilisés dans la performance financière, sont déterminés en faisant la différence entre le produit obtenu de la sortie, le cas échéant, et la valeur comptable.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(ii) Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable des immobilisations corporelles ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, le cas échéant, seulement s'il est probable que l'ACSTA bénéficie d'avantages économiques futurs associés à cet élément et que le coût de l'élément puisse être évalué de façon fiable. Les coûts de l'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la performance financière au moment où ils sont engagés.

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles.

Catégories d'actif	Durée d'utilité
Matériel de CPE	10 à 15 ans
Matériel de CBE	10 à 15 ans
Matériel de CNP	10 à 15 ans
Matériel pour l'utilisation de la CIZR	5 ans
Ordinateurs, logiciels intégrés et matériels électroniques	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité estimée des améliorations locatives.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité estimées et les valeurs résiduelles sont examinées au moins une fois par année.

e) Actifs détenus en vue de la vente

L'ACSTA classe ses immobilisations corporelles comme détenues en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement au moyen d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est satisfaite uniquement lorsque l'actif est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, et que sa vente est hautement probable. Un actif détenu en vue de la vente est évalué au plus faible de sa valeur comptable ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'amortissement sur un actif classé comme détenu en vue de la vente cesse.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

f) Immobilisations incorporelles

Le coût attribuable à l'achat et à la préparation, en vue de leur utilisation, de licences d'utilisation de logiciels acquises séparément est inscrit à l'actif.

Certains coûts relatifs au développement de logiciels qui seront utilisés à l'interne ou qui serviront à fournir des services de contrôle sont inscrits à l'actif une fois qu'un projet a dépassé la phase préliminaire de la conception et a atteint la phase de développement. Les coûts de développement qui sont directement attribuables à la conception et à la mise à l'essai de logiciels identifiables et uniques qui sont contrôlés par l'ACSTA sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique de l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service est démontrée;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de le mettre en service;
- la capacité d'utiliser le logiciel est démontrée;
- la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables peut être démontrée;
- des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement du logiciel et le mettre en service sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées avec fiabilité.

Les coûts incorporables dans le coût d'un actif comprennent les coûts internes et externes, mais sont limités à ceux qui sont directement attribuables au projet. Tous les autres coûts relatifs au développement ou à l'entretien de logiciels sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie de cinq à quinze ans.

g) Dépréciation

Au cours de chaque période de présentation de l'information financière, les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles de l'ACSTA sont passées en revue au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Selon le modèle d'affaires de l'ACSTA, aucun actif ne génère des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs et passifs. Au contraire, tous les actifs de l'ACSTA interagissent en appui aux activités faisant partie de son mandat. Ces activités sont principalement financées par des crédits parlementaires. Globalement, les niveaux de trésorerie respectent les exigences et les décisions en matière de politique publique, et les fonds budgétaires sont versés à l'ACSTA dans leur totalité. Par conséquent, l'ACSTA est considérée comme étant une UGT. Les actifs sont testés au niveau de l'UGT lorsqu'il n'est pas possible de les tester individuellement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont passées en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation et elles sont considérées comme étant dépréciées lorsqu'elles ne peuvent plus contribuer à la réalisation du mandat de l'ACSTA. Dans le cas contraire, les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles et incorporelles sont revues et des ajustements à l'amortissement sont comptabilisés sur une base prospective, si nécessaire.

h) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, l'ACSTA évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant si le contrat lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour tout contrat de location identifié, l'ACSTA comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date du début du contrat.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût en fonction des éléments suivants :

- le montant initial de l'obligation locative;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés;
- une estimation des coûts qu'il faudra engager pour le démantèlement et le retrait du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu où la remise en état du bien sous-jacent.

L'actif au titre du droit d'utilisation est, par la suite, évalué au coût, diminué du cumul des amortissements. La valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation peut être réduite du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative, s'il y en a.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon la méthode linéaire sur la période la plus courte de la durée du contrat de location ou de la durée d'utilité estimée du bien sous-jacent. La durée des contrats de location comprend toute option de prolongation si l'ACSTA a la certitude raisonnable qu'elle exercera cette option.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, actualisée selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, en appliquant le taux d'emprunt marginal de l'ACSTA, comme cela est indiqué dans la note 3 b).

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont les suivants, le cas échéant :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substances, le cas échéant), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes que l'ACSTA s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat si l'ACSTA a la certitude raisonnable d'exercer celle-ci;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par l'ACSTA de l'option de résiliation du contrat de location.

L'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats sont fondés sur la courbe de rendement accessible au public des organismes canadiens ayant une cote de la catégorie investissement.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux et ne sont pas des paiements fixes en substances ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative, et par la suite, de l'actif au titre du droit d'utilisation. Ces paiements sont passés en charges dans la période où ils ont été engagés.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle fait l'objet d'une réévaluation dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- il y a un changement dans la durée du contrat, notamment dans l'évaluation de la certitude d'exercer une option de prolongation, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés en fonction de la nouvelle durée du contrat à l'aide d'un taux d'actualisation révisé;

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

- il y a eu un changement dans les paiements en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou un changement dans les paiements attendus au titre d'une garantie de valeur résiduelle, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés à l'aide du taux d'actualisation initial;
- un contrat de location est modifié et la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés à l'aide d'un taux d'actualisation révisé.

Selon la nature et l'utilisation de ses actifs de droits d'utilisation, l'ACSTA a classé les biens sous-jacents dans les deux catégories suivantes : espaces à bureaux et centres de données. Pour la catégorie « espaces à bureaux », l'ACSTA comptabilise les composantes locatives et toutes les composantes non locatives des contrats comme une seule composante locative. Pour les biens de la catégorie « centres de données », l'ACSTA sépare les composantes non locatives des composantes locatives et les comptabilise séparément.

L'ACSTA ne comptabilise pas d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins ou les contrats de location de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

i) Instruments financiers

(i) Instruments financiers non dérivés

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les débiteurs se rapportant aux services de contrôle supplémentaires et les services de contrôle dans les aéroports non désignés. Les autres débiteurs ne sont pas classés comme des actifs financiers non dérivés parce qu'ils ne constituent pas des droits contractuels, mais plutôt le résultat d'exigences légales imposées par le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux.

L'ACSTA classe les actifs financiers non dérivés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti. Ces actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'évaluation est basée sur le modèle économique que suit l'ACSTA pour gérer ses actifs financiers et les conditions contractuelles des flux de trésorerie (les actifs financiers sont détenus à la seule fin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, lesquels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts). Si le modèle économique de l'ACSTA devait changer, le classement serait réévalué.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

À chaque date de clôture, l'ACSTA évalue, de manière prospective, les pertes de crédit attendues sur tous les actifs financiers évalués au coût amorti. Pour les comptes clients, l'ACSTA applique la méthode simplifiée de l'IFRS 9, *Instruments financiers* selon laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de la vie sont comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des débiteurs. L'ACSTA n'a pas inscrit de provision pour pertes de crédit sur la trésorerie en raison de l'excellente qualité de crédit des institutions financières auprès desquelles l'ACSTA détient ce genre d'instruments.

L'ACSTA décomptabilise un actif financier non dérivé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier sont soit perçus, sont arrivés à expiration ou sont transférés à une autre partie.

Les passifs financiers non dérivés comprennent les fournisseurs et autres créditeurs et les retenues de garantie.

L'ACSTA classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle l'ACSTA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Ces passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement imputables. Par la suite, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'ACSTA décomptabilise un passif financier non dérivé lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, résiliées ou expirées.

(ii) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent les contrats de change à terme conclus par l'ACSTA dans le but de gérer son exposition au risque de change. L'ACSTA n'applique pas la comptabilité de couverture à ses instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés sont classés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle l'ACSTA conclut les contrats dérivés. Par la suite, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur qui en résulte est comptabilisée dans la performance financière à l'état intermédiaire résumé du résultat global. L'ACSTA décomptabilise un instrument financier dérivé au moment de son règlement.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont présentées à l'état intermédiaire résumé de la situation financière; les justes valeurs positives sont présentées comme des actifs financiers dérivés et les justes valeurs négatives, comme des passifs financiers dérivés. Tout actif ou passif financier dérivé venant à échéance dans plus de douze mois après la fin de la période est classé comme non courant.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

j) Avantages du personnel

(i) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

L'actif et le passif au titre des avantages du personnel présenté à l'état intermédiaire résumé de la situation financière représentent, respectivement, l'excédent ou le déficit actuel de chacun des régimes de retraite à prestations définies et de l'autre régime à prestations définies de l'ACSTA. L'excédent ou le déficit est calculé en estimant le montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus dans l'exercice considéré et les exercices antérieurs. Les avantages futurs sont ensuite actualisés en appliquant un taux d'actualisation déterminé à la fin de la période afin d'établir leur valeur actualisée. L'obligation est constatée sur la période de service de l'employé déterminée actuariellement à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Dans la mesure où cela s'applique, la juste valeur des actifs des régimes est déduite de la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages futurs. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Le coût des prestations définies est formé des éléments suivants :

- le coût des services;
- les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies;
- les frais administratifs;
- les réévaluations.

Le coût des services est calculé séparément pour chaque régime en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles à des fins comptables sont établies à la clôture de chaque exercice. Le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé en frais relatifs aux employés dans la performance financière. Les cotisations des employés sont comptabilisées en réduction du coût des services rendus de la période au cours de laquelle les services correspondants ont été rendus. Le coût des services passés est comptabilisé en frais relatifs aux employés dans la performance financière à la première des deux dates suivantes : la date de modification du régime, ou la date à laquelle sont comptabilisés les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi. Les frais administratifs portés en déduction des actifs des régimes au cours de la période ne comprennent pas les coûts de gestion des actifs, puisque ceux-ci sont déduits du rendement des actifs des régimes.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Le calcul des intérêts nets se fait en appliquant au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la variation de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies attribuable aux cotisations et paiements de prestations au cours de la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement, au début de la période, du marché des obligations d'entreprise de haute qualité et des obligations provinciales :

- a) ayant une durée globale équivalente à la durée respective de chaque obligation au titre des prestations définies;
- b) étant libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations sont censées être versées.

Les intérêts nets sont comptabilisés à titre de frais relatifs aux employés dans la performance financière.

Les réévaluations des régimes à prestations définies comprennent les écarts actuariels (gains ou pertes), le rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts) et la variation de l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Lorsqu'un régime capitalisé donne lieu à un actif net au titre des prestations de retraite, l'effet du plafond de l'actif pourrait être réévalué s'il est établi que l'excédent ne fournira pas d'avantages économiques futurs en ce qui concerne les coûts des services futurs. Ces avantages économiques futurs sont possibles en vertu des modalités des régimes de retraite à prestations définies de l'ACSTA, qui permettent à l'ACSTA de suspendre ses cotisations lorsque certains seuils de capitalisation sont atteints.

Les réévaluations des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ajoutées directement à l'excédent (déficit) accumulé sans être reclassées en performance financière dans une période ultérieure.

(ii) Régime d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les cotisations de l'employeur au régime de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en frais relatifs aux employés dans la performance financière lorsque les employés ont rendu les services ouvrant droit aux cotisations.

(iii) Indemnités de cessation d'emploi

Des indemnités de cessation d'emploi sont versées soit lorsque l'ACSTA décide de mettre fin à un emploi ou qu'un membre du personnel décide d'accepter une offre d'indemnités en échange de la cessation de son emploi. L'ACSTA comptabilise ces indemnités à la première des dates suivantes : la date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou la date à laquelle les coûts de restructuration sont comptabilisés si les indemnités font partie d'un plan de restructuration. Si les indemnités doivent être versées plus de 12 mois après la clôture de la période, le passif est calculé en actualisant l'obligation pour déterminer sa valeur actualisée.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(iv) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme, tels que les salaires, les congés annuels et les primes, sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés en charges au fur et à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs pour le montant que l'ACSTA s'attend à payer lorsqu'elle a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements du fait de services rendus par le passé par l'employé et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être établie.

k) Provisions et éventualités

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque l'ACSTA a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé; qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés à l'état intermédiaire résumé de la situation financière. Ces passifs peuvent résulter d'une incertitude quant à l'existence d'une obligation, ou représenter un passif actuel dont le règlement n'est pas probable ou, dans de rares cas, une obligation dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé lorsque son existence est confirmée par un événement futur, que le règlement devient probable et qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable. Sauf si la possibilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour régler l'obligation est faible, un passif éventuel est présenté dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'ACSTA; ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(i) Litiges

Dans le cours normal de ses activités, l'ACSTA est partie à divers litiges l'opposant à des tiers demandant le paiement de contreparties monétaires. Une provision est comptabilisée dans la mesure où la direction estime qu'il est probable qu'un litige résultant d'événements passés donne naissance à une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable. Si l'on peut déterminer de manière raisonnable que la sortie de trésorerie associée au litige se fera dans plus de 12 mois suivant la période considérée, la provision est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif concerné.

(ii) Coûts de démantèlement

L'ACSTA a des obligations futures liées au traitement écologique de la sortie de certains matériels de contrôle et de la remise en état, à la fin des contrats de location, de locaux loués, selon les modalités convenues. Dans la mesure où il est probable que ces obligations entraînent une sortie d'avantages économiques, l'ACSTA comptabilise une provision pour passifs au titre du démantèlement et les coûts sont comptabilisés comme partie intégrante de la valeur comptable de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité estimée de cet actif.

l) Produits

(i) Services de contrôle supplémentaires et autres services de contrôle

Les produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients de l'ACSTA proviennent des services de contrôle supplémentaires fournis aux aéroports désignés et des autres services de contrôle fournis aux aéroports non désignés, selon la méthode du recouvrement des coûts. Un contrat pour ces services de contrôle existe lorsqu'il est probable qu'une contrepartie sera recouvrée, que le contrat a une substance commerciale, que les droits aux services de contrôle et les conditions de paiement sont identifiables, et que les parties ont approuvé le contrat et se sont engagées à remplir leurs obligations. Les contrats peuvent avoir des modalités stipulées variables, mais ils peuvent être annulés en tout temps par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'une période de préavis à respecter. Les paiements pour les services sont exigibles dans les 30 jours suivant la facturation.

Les produits tirés de ces services de contrôle sont comptabilisés dans la performance financière au moment où le client obtient le contrôle du service, ce qui se produit au fur et à mesure que les services de contrôle sont fournis. Une mesure fondée sur le temps écoulé est utilisée pour mesurer le degré d'avancement du transfert des services au client.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Les produits sont évalués au prix de transaction, qui est le montant auquel l'ACSTA s'attend à avoir droit en échange de ces services de contrôle. Le prix de transaction est basé sur les services de contrôle fournis par l'ACSTA et les tarifs mentionnés au contrat. Il exclut les taxes perçues au nom de tiers. Étant donné que ces services de contrôle représentent une obligation unique de prestation, il n'est pas nécessaire d'effectuer une répartition.

(ii) Produits financiers

Les produits financiers sont principalement constitués de produits d'intérêts provenant des soldes de trésorerie. Ils sont comptabilisés dans la performance financière de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

m) Financement public

Les crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada constituent la principale source de financement de l'ACSTA. Ils sont comptabilisés à titre de subventions publiques dans la performance financière sur une base systématique pour les périodes au cours desquelles l'ACSTA a passé en charges les coûts correspondants qui sont censés être compensés par les subventions.

Les crédits liés aux charges d'exploitation futures sont comptabilisés à titre de financement public différé lié aux charges d'exploitation et sont constatés dans la performance financière de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en tant que financement public différé lié aux dépenses en immobilisations et amortis selon la même méthode que les immobilisations connexes.

Lors de la sortie d'actifs amortissables financés par ces crédits, le solde du financement public différé qui est rattaché à ces actifs est comptabilisé dans la performance financière de la période au cours de laquelle la sortie a lieu.

Les crédits utilisés pour les paiements de loyers sont comptabilisés dans la performance financière de l'exercice au cours duquel les paiements de loyers sont effectués.

Les crédits parlementaires non utilisés à la clôture de l'exercice sont périmés ou reportés aux exercices ultérieurs.

n) Charges financières

Les charges financières, qui comprennent principalement les charges d'intérêts associées aux obligations locatives de l'ACSTA, sont comptabilisées dans la performance financière de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

o) Conversion de devises

Les transactions en monnaie étrangère sont converties aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et les pertes de change liés au règlement de ces transactions et de la conversion d'actifs ou de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans la performance financière. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur aux dates où les actifs ont été acquis ou aux dates où les obligations sont contractées.

4. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont composés des éléments suivants :

	30 juin 2023	31 mars 2023
Crédits parlementaires (note 17)	128 413 \$	120 464 \$
TPS et TVH à recouvrer	6 627	7 396
TVP à recouvrer	1 304	1 617
	136 344 \$	129 477 \$

Les modalités de crédit relatives aux comptes clients à recevoir sont de 30 jours. Au 30 juin 2023 et au 31 mars 2023, aucun montant inclus dans les clients et autres débiteurs n'était en souffrance.

5. Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	30 juin 2023	31 mars 2023
Pièces de rechange	10 606 \$	9 822 \$
CIZR	582	780
Uniformes	229	817
	11 417 \$	11 419 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

6. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des immobilisations corporelles se présente comme suit :

	Matériel de CPE	Matériel de CBE	Matériel de CNP	Matériel pour l'utilisa- tion de la CIZR	Ordinateurs, logiciels intégrés et matériel électronique	Mobilier et matériel de bureau	Amélio- rations locatives	Travaux en cours	Total
Coût									
Solde au 31 mars 2022	162 849	\$ 658 011	\$ 20 722	\$ 3 989	\$ 28 932	\$ 129	\$ 10 113	\$ 14 543	\$ 899 288
Entrées	709	2 714	-	194	437	-	803	8 048	12 905
Sorties	(5 745)	(5 134)	-	(95)	(1 494)	(11)	(2 937)	-	(15 416)
Radiations	(1 318)	(280)	-	(756)	(485)	-	-	(7)	(2 846)
Pertes de valeur	-	-	-	-	292	-	-	98	390
Reclassements	6 699	3 574	-	-	511	-	30	(10 814)	-
Solde au 31 mars 2023	163 194	\$ 658 885	\$ 20 722	\$ 3 332	\$ 28 193	\$ 118	\$ 8 009	\$ 11 868	\$ 894 321
Solde au 31 mars 2023	163 194	\$ 658 885	\$ 20 722	\$ 3 332	\$ 28 193	\$ 118	\$ 8 009	\$ 11 868	\$ 894 321
Entrées	-	(24)	-	-	-	-	76	1 006	1 058
Sorties	-	-	-	-	(167)	-	(187)	-	(354)
Radiations	(290)	-	-	(32)	(73)	-	(17)	-	(412)
Reclassements	1 499	3 314	-	-	216	-	199	(5 228)	-
Solde au 30 juin 2023	164 403	\$ 662 175	\$ 20 722	\$ 3 300	\$ 28 169	\$ 118	\$ 8 080	\$ 7 646	\$ 894 613
Amortissement cumulé									
Solde au 31 mars 2022	115 612	\$ 342 894	\$ 15 973	\$ 2 853	\$ 19 608	\$ 95	\$ 9 527	\$ -	\$ 506 562
Amortissement	5 027	29 399	590	356	2 966	24	363	-	38 725
Sorties	(5 745)	(5 134)	-	(95)	(1 491)	(11)	(2 937)	-	(15 413)
Radiations	(1 300)	(258)	-	(756)	(494)	-	-	-	(2 808)
Solde au 31 mars 2023	113 594	\$ 366 901	\$ 16 563	\$ 2 358	\$ 20 589	\$ 108	\$ 6 953	\$ -	\$ 527 066
Solde au 31 mars 2023	113 594	\$ 366 901	\$ 16 563	\$ 2 358	\$ 20 589	\$ 108	\$ 6 953	\$ -	\$ 527 066
Amortissement	1 317	7 471	164	89	769	6	92	-	9 908
Sorties	-	-	-	-	(167)	-	(184)	-	(351)
Radiations	(290)	-	-	(32)	(60)	-	(17)	-	(399)
Solde au 30 juin 2023	114 621	\$ 374 372	\$ 16 727	\$ 2 415	\$ 21 131	\$ 114	\$ 6 844	\$ -	\$ 536 224
Valeurs comptables									
Au 31 mars 2023	49 600	\$ 291 984	\$ 4 159	\$ 974	\$ 7 604	\$ 10	\$ 1 056	\$ 11 868	\$ 367 255
Au 30 juin 2023	49 782	\$ 287 803	\$ 3 995	\$ 885	\$ 7 038	\$ 4	\$ 1 236	\$ 7 646	\$ 358 389

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

	Logiciels acquis à l'extérieur	Logiciels créés à l'interne	En développement	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2022	10 843 \$	20 561 \$	- \$	31 404 \$
Entrées	18	231	-	249
Radiations	(323)	(350)	-	(673)
Solde au 31 mars 2023	10 538 \$	20 442 \$	- \$	30 980 \$
Solde au 31 mars 2023	10 538 \$	20 442 \$	- \$	30 980 \$
Entrées	-	-	114	114
Radiations	(16)	(3 985)	-	(4 001)
Solde au 30 juin 2023	10 522 \$	16 457 \$	114 \$	27 093 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2022	5 525 \$	11 134 \$	- \$	16 659 \$
Amortissement	787	1 375	-	2 162
Radiations	(323)	(350)	-	(673)
Solde au 31 mars 2023	5 989 \$	12 159 \$	- \$	18 148 \$
Solde au 31 mars 2023	5 989 \$	12 159 \$	- \$	18 148 \$
Amortissement	179	371	-	550
Radiations	(14)	(3 985)	-	(3 999)
Solde au 30 juin 2023	6 154 \$	8 545 \$	- \$	14 699 \$
Valeurs comptables				
Au 31 mars 2023	4 549 \$	8 283 \$	- \$	12 832 \$
Au 30 juin 2023	4 368 \$	7 912 \$	114 \$	12 394 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

8. Actifs au titre de droits d'utilisation

Le rapprochement des actifs au titre de droits d'utilisation se présente comme suit :

	Espaces à bureaux	Centres de données	Total
Solde au 31 mars 2022	15 466 \$	1 103 \$	16 569 \$
Entrées	511	-	511
Diminutions	(92)	-	(92)
Amortissement	(3 197)	(210)	(3 407)
Solde au 31 mars 2023	12 688 \$	893 \$	13 581 \$
Solde au 31 mars 2023	12 688 \$	893 \$	13 581 \$
Amortissement	(690)	(52)	(742)
Solde au 30 juin 2023	11 998 \$	841 \$	12 839 \$

9. Avantages du personnel

a) Actif et passif au titre des avantages du personnel

L'actif et le passif au titre des avantages du personnel comptabilisés et présentés dans l'état intermédiaire résumé de la situation financière se présentent comme suit :

	30 juin 2023	31 mars 2023
Actif au titre des avantages du personnel		
Régime de retraite enregistré (RRE)	47 266 \$	50 434 \$
Régime de retraite supplémentaire (RRS)	1 555	1 670
	48 821	52 104
Passif au titre des avantages du personnel		
Autre régime à prestations définies (ARPD)	(17 130)	(16 544)
	(17 130)	(16 544)
Avantages du personnel – actif net	31 691 \$	35 560 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

b) Coûts des avantages du personnel

Les composantes des coûts des avantages du personnel se présentent comme suit :

	Trimestres clos le 30 juin							
	RRE		RRS		ARPD		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Coût (produits) des prestations définies comptabilisé en performance financière								
Coût des services rendus au cours de la période	1 246 \$	1 397 \$	33 \$	14 \$	120 \$	224 \$	1 399 \$	1 635 \$
Frais administratifs	81	94	6	4	-	-	87	98
Charges d'intérêts sur les passifs au titre des prestations définies	2 572	2 130	80	49	207	199	2 859	2 378
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(3 136)	(2 625)	(100)	82)	-	-	(3 236)	(2 707)
	763 \$	996 \$	19 \$	(15)\$	327 \$	423 \$	1 109 \$	1 404 \$
Réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global								
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des produits d'intérêts	1 030 \$	(31 620)\$	18 \$	(698)\$	- \$	- \$	1 048 \$	(32 318)\$
(Pertes) gains actuariels	(3 857)	35 655	(114)	707	(312)	3 490	(4 283)	39 852
	(2 827)\$	4 035 \$	(96) \$	9 \$	(312)\$	3 490 \$	(3 235)\$	7 534 \$

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023, l'ACSTA a comptabilisé une charge de 341 \$ (272 \$ en 2022) pour la composante « cotisations définies » du RRE.

c) Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies sont examinées et, au besoin, modifiées à chaque période de présentation de l'information financière. Cet examen porte habituellement sur les taux d'actualisation et le taux de rendement réel des actifs du régime par rapport aux taux estimés, afin de refléter les hypothèses et les circonstances actuelles. Les modifications des hypothèses actuarielles entraînent des gains ou des pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023, des pertes de réévaluation de 3 235 \$ ont été réalisées à la suite d'une diminution du taux d'actualisation de 10 points de base (de 4,90 % au 31 mars 2023 à 4,80 % au 30 juin 2023). Cela a été partiellement compensé par un taux de rendement réel des actifs des régimes supérieur à celui utilisé par l'ACSTA dans ses hypothèses pour le RRE (taux réel de 1,62 % par rapport au taux anticipé de 1,23 %).

Pour le trimestre clos le 30 juin 2022, les gains de réévaluation de 7 534 \$ ont été réalisés à la suite d'une augmentation du taux d'actualisation de 100 points de base (de 4,00 % au 31 mars 2022 à 5,00 % au 30 juin 2022). Cela a été partiellement compensé par un taux de rendement réel

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

des actifs des régimes inférieur à celui utilisé par l'ACSTA dans ses hypothèses pour le RRE (taux réel de -11,33 % par rapport au taux anticipé de 1,00 %).

d) Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur versées aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2023	2022
Cotisations de l'employeur		
RRE	422 \$	996 \$
RRS	-	20
ARPD	53	54
	475 \$	1 070 \$

Les cotisations totales de l'employeur aux régimes à prestations définies sont estimées à 4 773 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

10. Provisions et éventualités

Divers recours, contrôles et poursuites ont été intentés ou déposés contre l'ACSTA. En raison de leur nature, ces montants comportent de nombreuses incertitudes, et le dénouement de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Au 30 juin 2023, les litiges, contrôles et poursuites ne devraient pas, individuellement ou dans leur ensemble, avoir un effet négatif important sur les états financiers.

a) Provisions

Pendant le trimestre clos le 30 juin 2023, aucune provision n'a été comptabilisée.

b) Éventualités – Coûts de démantèlement

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, il n'y a pas eu de changements importants aux passifs éventuels relatifs aux coûts de démantèlement. Pour une description de ces coûts, consulter la note 10(b) des états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

11. Obligations locatives

L'ACSTA a conclu des contrats de location pour des espaces à bureaux et des centres de données. L'ACSTA a pris en compte les options de prolongation pour évaluer ses obligations locatives lorsqu'elle avait la certitude raisonnable de les exercer.

Le rapprochement des obligations locatives se présente comme suit :

	30 juin 2023	31 mars 2023
Solde à l'ouverture de la période	14 485 \$	17 236 \$
Entrées	-	511
Diminutions	-	(92)
Paiements de loyers	(529)	(3 435)
Charges financières	63	265
Solde à la clôture de la période	14 019 \$	14 485 \$
Solde à la clôture de la période		
Partie courante	1 990 \$	1 777 \$
Partie non courante	12 029 \$	12 708 \$

L'ACSTA a comptabilisé les charges suivantes qui ne sont pas incluses dans l'évaluation des obligations locatives :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2023	2022
Paiements de loyers variables	472 \$	699 \$
Contrats de location à court terme	36	-
Contrats de location de faible valeur	13	15
Autres frais de location (note 13)	521 \$	714 \$

Les paiements de loyers variables comprennent les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les assurances et les autres frais liés aux services.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023, le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location comptabilisé par l'ACSTA s'élève à 1 050 \$ (1 720 \$ en 2022).

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau ci-après présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés pour les obligations locatives :

	30 juin 2023	31 mars 2023
1 an au plus	4 707 \$	4 840 \$
Plus de 1 an, mais 5 ans au plus	13 477	14 221
Plus de 5 ans	909	982
	19 093 \$	20 043 \$

12. Financement public différé

Le rapprochement du passif au titre du financement public différé se présente comme suit :

	30 juin 2023	31 mars 2023
--	-----------------	-----------------

Financement public différé lié aux charges d'exploitation

Solde à l'ouverture de la période	19 253 \$	18 241 \$
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation (note 14)	224 252	849 013
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation comptabilisés dans la performance financière	(224 527)	(848 001)
Solde à la clôture de la période	18 978 \$	19 253 \$

Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations

Solde à l'ouverture de la période	379 180 \$	406 579 \$
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations (note 14)	1 168	13 016
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations comptabilisé dans la performance financière	(10 455)	(40 415)
Solde à la clôture de la période	369 893 \$	379 180 \$
Total du financement public différé à la clôture de la période	388 871 \$	398 433 \$

Se reporter à la note 14 pour obtenir un complément d'information sur le financement public.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

13. Charges

L'état intermédiaire résumé du résultat global présente les charges d'exploitation par activité de programme. Le tableau ci-après présente les charges d'exploitation par catégorie principale :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2023	2022
Services de contrôle et autres coûts connexes		
Paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle	187 857 \$	156 751 \$
Uniformes et autres coûts rattachés au contrôle	3 167	2 669
Matériel de détection de traces d'explosifs et biens non durables	920	2 163
	191 944	161 583
Exploitation et entretien du matériel		
Entretien du matériel et pièces de rechange	11 465	9 426
CIZR	202	277
Formation et certification	136	162
	11 803	9 865
Soutien des programmes et services généraux		
Frais relatifs aux employés	18 316	16 895
Services professionnels et autres coûts liés aux affaires ¹	1 860	2 071
Frais de bureau et frais informatiques	1 766	2 024
Autres frais administratifs ²	1 512	1 653
Autres frais de location (note 11)	521	714
Communications et sensibilisation du public	300	163
	24 275	23 520
Amortissement		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	9 908	9 568
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 8)	742	889
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 7)	550	540
	11 200	10 997
	239 222 \$	205 965 \$

¹ Les autres coûts liés aux affaires comprennent les frais de déplacement, les coûts et frais liés aux conférences et aux réunions, et les divers droits d'adhésion et frais d'association.

² Les autres frais administratifs englobent les coûts d'assurance, de réseau et de téléphonie et l'entretien des installations.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

14. Financement public

Puisque le *Résumé du plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2027* de l'ACSTA n'a pas encore été déposé devant le Parlement, il n'est actuellement pas possible de publier le montant total des crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours. C'est pour cette raison que le rapprochement des crédits parlementaires approuvés et des crédits parlementaires utilisés n'est pas fourni.

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre les crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des charges d'exploitation et les crédits utilisés pour les périodes considérées :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2023	2022
Crédits parlementaires reçus	218 000 \$	206 000 \$
Montants reçus liés aux périodes précédentes	(117 813)	(89 625)
Crédits parlementaires à recevoir	124 065	75 858
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation (note 12)	224 252 \$	192 233 \$

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre les crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des dépenses en immobilisations et les crédits utilisés :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2023	2022
Montants à recevoir liés aux périodes précédentes	(2 651) \$	(2 135) \$
Crédits parlementaires à recevoir	3 819	3 752
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations (note 12)	1 168	1 617
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des paiements de loyers (note 11)	529	1 006
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations et les paiements de loyers	1 697 \$	2 623 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

15. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état intermédiaire résumé de la situation financière. La juste valeur de la trésorerie, des fournisseurs et autres créditeurs et des retenues de garantie courantes correspond approximativement à leur valeur comptable étant donné que ces instruments sont à court terme.

Les valeurs comptables et les justes valeurs correspondantes des autres actifs et passifs financiers de l'ACSTA sont les suivantes :

	30 juin 2023		31 mars 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur (niveau 2)	Valeur comptable	Juste valeur (niveau 2)
Instruments financiers évalués à la juste valeur				
Actifs financiers dérivés ¹	- \$	- \$	22 \$	22 \$
Passifs financiers dérivés ¹	395	395	10	10

¹ La juste valeur est basée sur un modèle de flux de trésorerie actualisé reposant sur des données observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2023 ou de l'exercice clos le 31 mars 2023.

16. Engagements contractuels

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, il n'y a pas eu de changements importants aux engagements contractuels de l'ACSTA, autre que l'utilisation des contrats relatifs aux paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle.

Pour une description de ces engagements contractuels, consulter la note 16 des états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

17. Transactions entre parties liées

L'ACSTA a conclu les transactions importantes suivantes avec des parties liées au cours de l'exercice :

a) Gouvernement du Canada, ses organismes et autres sociétés d'État

L'ACSTA appartient à part entière au gouvernement du Canada et est liée par contrôle commun aux autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'ACSTA conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions entre parties liées sont conclues aux mêmes conditions normales que celles qui s'appliquent à l'ensemble des particuliers et des sociétés.

Les crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada constituent la principale source de financement de l'ACSTA. Pour le trimestre clos le 30 juin 2023, le financement public de 235 511 \$ (203 810 \$ en 2022), qui a été comptabilisé dans l'état intermédiaire résumé du résultat global, comprend les crédits parlementaires pour les charges d'exploitation, les crédits parlementaires pour les paiements de loyers et l'amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations. Des crédits parlementaires à recevoir de 128 413 \$ (120 464 \$ au 31 mars 2023) sont inclus dans les clients et aux débiteurs qui sont présentés à l'état intermédiaire résumé de la situation financière.

b) Transactions avec les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'ACSTA

Les transactions avec le RRE, le RRS et l'ARPD sont conclues dans le cours normal des activités. Les transactions effectuées avec les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'ACSTA correspondent au versement des cotisations telles qu'elles sont présentées à la note 9. Il n'y a eu aucune autre transaction au cours du trimestre.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

18. Variation nette des soldes du fonds de roulement et informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation nette des soldes du fonds de roulement s'établit comme suit pour les exercices clos le :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2023	2022
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs	(5 699) \$	15 849 \$
Diminution des stocks	2	929
Diminution (augmentation) des dépenses payées d'avance	273	(371)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	15 490	19 460
Augmentation des retenues de garantie	-	4
Diminution du financement public différé lié aux charges d'exploitation	(275)	(485)
	9 791 \$	35 386 \$

La variation des clients et autres débiteurs exclut un montant de 1 168 \$ (1 617 \$ en 2022) pour le financement public lié aux dépenses en immobilisations, puisque ce montant a trait aux activités d'investissement.

La variation des fournisseurs et autres créditeurs exclut un montant de 187 \$ (382 \$ en 2022) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, puisque ce montant se rattache aux activités d'investissement.

La variation des retenues de garantie exclut un montant de 1 790 \$ (27 \$ en 2022) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, puisque ce montant se rattache aux activités d'investissement.

19. Loi sur la commercialisation des services de contrôle de sûreté

Dans le cadre du Budget de 2019, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de présenter une loi portant sur la création d'une entité indépendante sans but lucratif, établie par l'industrie, qui assumerait la responsabilité du contrôle de la sûreté aérienne dans les aéroports canadiens. La *Loi sur la commercialisation des services de contrôle de sûreté* a reçu la sanction royale en juin 2019. Cette loi autorise la cession des actifs et des passifs de l'ACSTA et le transfert de ses activités de contrôle à la nouvelle entité.

Ces faits nouveaux n'ont en rien modifié le mandat de l'ACSTA et elle entend continuer de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

Les négociations sont suspendues. L'échéancier des négociations et de la vente potentielle demeure indéterminé.